

Aux membres du Conseil d'administration

Aux invités du Conseil d'administration

Aux membres de la COPEA

Aux membres de la Commission des candidatures

Aux Présidents des groupes régionaux

Aux membres du CST

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (CST) DU 17.06.2016

Absents : Albert Blanquer, Dominique Cupa

Excusés : Martin Joubert, Odile Jatteau, Monique Gibeault, Martine Clouin

Présents : christine de kerchove, Martine Vautherin estrade, Dominique Bourdin, Eleana Mylona, marie-Françoise Guittard Maury, Diana Goldin-Bouhsira, Marie Adela Laserna, Omblin Ozoux thiefaïne, Nicole Geblesco, Michèle Combes-Lepastier

Tout d'abord,

En référence à notre dernier compte-rendu, nous avons tenu à rectifier et préciser que ce qui est nouveau, ce n'est pas le fait que les analystes en formation soient rémunérés pour des analyses gratuites, mais qu'ils le soient par la SPP (plus particulièrement par l'institut), et non plus par le CCTP du fait de son rattachement à l'ASM 13.

Concernant la politique d'ouverture de la SPP

Force est de constater que la SPP, mise en difficulté par le déséquilibre induit par le ratio compliqué entre ses investissements et sa démographie, se voit contrainte, sinon à faire du « prosélytisme », du moins à s'ouvrir beaucoup plus largement. Certes, la politique d'ouverture existait en préalable à l'achat (existence de colloques ouverts, par exemple) et il n'y a pas lieu de s'en plaindre mais l'amplitude peut cependant créer une certaine confusion entre les voies traditionnelles de la formation à la SPP et son cursus, et de multiples activités nouvelles.

Ainsi certains craignent que les groupes cliniques ouverts, « labélisés SPP », ne donnent l'impression aux praticiens qui en font partie, qu'ils pourraient suffire pour une formation validée par la SPP.

Il était déjà de tradition dans nombre d'institutions liées à la SPP comme le Centre Alfred Binet, le 13^e, le Centre Claparède, etc., de fournir des formations aux stagiaires intéressés par la psychanalyse, sans pour autant qu'ils soient engagés par un label SPP et ceci, même si les membres de ces institutions faisaient, pour la plupart, partie de la SPP. Il existait ainsi de fait, des séminaires ouverts, et des lieux propices aux rencontres et aux échanges avec des analystes de la SPP.

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

Le projet récent de création par la SPP de groupes cliniques qui ne sauraient être assimilés ni à des supervisions, ni à la formation, peut s'envisager comme une porte ouverte à une meilleure communication de la SPP et de ce fait, propice à amener vers la SPP les aspirants à l'analyse non encore engagés, au lieu de les laisser partir vers d'autres institutions ou groupes peu sélectifs.

Ces groupes cliniques permettent aussi de ne pas cantonner les activités ouvertes à des topos ou à des cours magistraux, mais plutôt de créer des espaces d'échanges de paroles, afin de mieux refléter ce que nous sommes, de répondre de façon plus adéquate à une demande de contact et d'écoute individuelle, tout en assurant un rôle d'éclairage théorique grâce à des lectures et des rencontres avec des auteurs et des collègues.

Néanmoins, pour certains, il semble nécessaire que toute démarche de réflexion clinique reste impérativement liée à un engagement dans une formation. La problématique du rapport de l'ouverture et de l'engagement personnel reste à penser dans toute création proposée.

Nous sommes aussi revenus sur le questionnement suscité lors de la séance sur les feuilles de soins. Il nous a semblé important de ne pas ignorer l'influence de notre passé d'analyse et de formation, ainsi que l'investissement matériel et personnel conséquent qui fut le nôtre, dans la mesure où cela peut nous permettre de conjurer notre tendance éventuelle à un contre-transfert négatif vis-à-vis des demandes de gratuité, de remboursements par des tiers sociaux, ou encore de rabais du prix des séances. Et afin qu'il ne soit pas si difficile de poser une question comme « à combien estimez-vous le travail que vous voudriez faire avec moi ? »

Force a été de remarquer que nos discussions au CST nous ont ramenés très souvent à la problématique liée à l'argent.

Et de ce fait, la question s'est posée de savoir si nos craintes, nos inquiétudes, notre malaise général – dans un contexte où nos idéaux analytiques sont souvent ignorés du public sinon maltraités –, ne contribueraient pas à induire aussi des mouvements « maniaques » d'ouverture « dans une sorte de déni du deuil » ?

Martine VAUTHERIN-ESTRADE
Secrétaire du CST

Christine DE KERCHOVE
Secrétaire adjointe du CST